

ASSEMBLEE NATIONALE – DAKAR SENEGAL

La circulation des armes préoccupe les députés

Réunis en session plénière, hier, les députés ont adopté une de projets de lois autorisant le Président la République à ratifier les protocoles et les accords sur la circulation des armes dans la sous-région, etc.

Sur le projet de loi n° 24/2005 autorisant le Président de la république le protocole contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adoptée à New York, le 31 Mai 2001, le ministre d'Etat a répondu aux députés que la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu sont des activités préjudiciables à la paix et à la sécurité internationales. Ce protocole, a rappelé Cheikh Tidiane Gadio, a pour objectif de promouvoir, de faciliter et de renforcer la coopération entre les Etats parties, en vue de prévenir, de combattre et d'éradiquer la fabrication et le trafic illicite des armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. Durant les débats, les députés ont mis l'accent sur la lutte concertée avec les pays limitrophes, sur le banditisme à l'Est du pays, dans la zone du Fleuve, la fabrication artisanale, etc. En réponse, le Ministre d'Etat a demandé de voir le problème dans le fond. Il a évoqué la création d'une gendarmerie africaine pour mieux fédérer les actions.

Envoyé par Gaspard ONOKOKO ONOSAL
Président du GRA-REDEP B.P : 26 440 Dakar
Tél : 827 12 13 / Fax : 826 99 05